

Bulletin Hebdomadaire de Veille Sanitaire Internationale - Santé Animale

Les modalités d'élaboration du bulletin hebdomadaire de veille sanitaire internationale en santé animale (BHVS-SA), ainsi que les archives sont disponibles [ici](#).

Ce bulletin n'engage que son comité de rédaction et non les organismes membres de la Plateforme. Pour toutes questions : plateforme-esa@anses.fr.

Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA) peut être utilisé et diffusé pour tout ou partie par tout média à condition de ne pas apporter de modification au contenu et de citer la source comme suit " © <https://www.plateforme-esa.fr/>"

Avertissements de lecture :

Le BHVS-SA rapporte et met en perspective des signaux et des alertes en santé animale au niveau national et international. Il est important de noter que le nombre de foyers domestiques ne reflète pas le nombre d'animaux infectés, la taille des exploitations pouvant varier (allant d'élevages familiaux à des élevages pouvant compter des centaines de milliers d'animaux). De même, le nombre de cas faune sauvage ne représente pas le nombre d'animaux infectés mais le nombre de notifications concernant des cas faune sauvage. Certaines notifications peuvent en effet concerner des cas multiples.

Il est important pour la lecture du bulletin de prendre en considération l'intervalle de temps qui peut être variable selon les notifications entre les dates de « déclaration » et de « confirmation » ; le BHVS traite des nouvelles déclarations de la semaine précédente, mais utilise pour les figures souvent les dates de confirmation.

Les textes en gris clair reprennent des textes de la(des) semaine(s) précédente(s).

Pour accéder à la thématique souhaitée, cliquez directement sur le titre

	Fièvre aphteuse sur l'île de Rodrigues : poursuite de la vaccination depuis la semaine du 17 mai
	Influenza aviaire hautement pathogène en Europe : baisse du nombre de nouveaux cas et foyers
	Peste Porcine Africaine : baisse de l'incidence en Europe
	Dangers sanitaires à actualité réduite : anémie infectieuse des équidés, brucellose, fièvre catarrhale ovine en Europe, fièvre West Nile en Espagne, rage classique en Europe

Attention : Le transfert de l'ancien système de déclaration européen ADNS vers le nouveau système ADIS génère des modifications dans les référentiels et les catégories qui peuvent conduire à des différences entre les deux systèmes (e.g. perte temporaire de la notion de sérotype pour certaines maladies...).

En raison de l'évolution du système WAHIS, les données contenues dans les notifications transmises par l'OIE peuvent comporter quelques anomalies en lien avec la reprise des anciens événements. Sont principalement impactées les dates de confirmation des événements en lien avec les données d'analyses.

	Pas ou peu d'évolution significative de la situation épidémiologique		Situation épidémiologique en évolution : favorable		Situation épidémiologique préoccupante
			Situation épidémiologique en évolution : défavorable		
	Nouvelle fiche		Fiche actualisée		



POURSUITE DE LA VACCINATION DEPUIS LA SEMAINE DU 17 MAI

Les essentiels

- Propagation des foyers. Plus d'une centaine d'animaux infectés au 04/05/2021.
- Caractérisation d'une souche de sérotype O différente de celle isolée en 2016.

Fiche rédigée en Collaboration avec le Laboratoire de santé animale de l'Anses¹ (LNR et laboratoire OIE/FAO/UE de référence) et l'appui du réseau SEGA One Health et de l'UMR Astre² du CIRAD

Une suspicion de foyer de fièvre aphteuse a été déclarée le 10/03/2021 à Rodrigues (île de l'océan Indien faisant partie de la République de Maurice) sur des jeunes bovins non immunisés lors de la campagne 2017. Des mouvements d'animaux, légers et réguliers, ont lieu de Rodrigues vers Maurice (Source : communication UMR Astre du Cirad le 14/03/2021, alerte Promed du 14/03/2021).

Des prélèvements ont été effectués par les autorités mauriciennes et envoyés au Laboratoire de Santé Animale de l'Anses à Maisons-Alfort (LNR et Laboratoire OIE/FAO/UE de référence) et il n'y pas eu de mortalité ni de nouveau cas par ailleurs depuis (source : réseau SEGA OH et de l'UMR Astre). Le laboratoire de référence de l'Anses a rapporté l'isolement du virus, son séquençage et l'identification du sérotype O. L'analyse phylogénétique, réalisée en collaboration avec le laboratoire de référence à Pirbright, indique qu'il s'agit d'un virus du type O/ME-SA/Ind-2001e différent de celui isolé en 2016 ([lien note PTF ESA](#)), ce qui laisse supposer une potentielle nouvelle introduction (source : communication personnelle laboratoire de Santé Animale de l'Anses le 29/03/2021).

Seize nouvelles petites fermes (3 à 5 bovins) sont infectées, représentant une centaine d'animaux dans les régions au Sud de l'île de St Gabriel, Bassin Gallard, Eau vannée et Anse Baleine. En revanche, tous les animaux de la ferme index dans la région de St Gabriel sont "guéris" et ne présentent plus de signe clinique (source : réseau SEGA OH et UMR Astre le 19/04/2021).

Au 04/05/2021, on compte 101 bovins, 23 petits ruminants et 13 porcs (porcs d'un même élevage) atteints (source : réseau Segale le 04/05/2021) et l'extension géographique progressive de la maladie a été confirmée avec sa présence à Baie Malgache (source : réseau Segale le 10/05/2021).

Pas de nouveau foyer depuis le 09/05/2021 (source : réseau Segale le 10/05/2021).

La campagne de vaccination sur les îles Rodrigues et Maurice a débuté la semaine du 17 mai. Elle se poursuit sur les ruminants selon le calendrier convenu, aucune suspicion n'est signalée (source : réseau Segale le 14/06/2021).

La quasi totalité des animaux identifiés comme à risque (sauf les porcs) ont été vaccinés (source : direction des services vétérinaires de Maurice le 21/06/2021).

¹ La bib Bakkali-Kassimi

² Eric Cardinale, Renaud Lancelot



POURSUITE DE LA BAISSSE DU NOMBRE DE NOUVEAUX CAS ET FOYERS

Les essentiels

- **Europe** : sur 54 déclarations, seulement trois correspondent à des événements ayant débuté cette semaine.
- **France** : dernier foyer domestique confirmé le 29/04/2021. Dernier cas en faune sauvage confirmé le 03/05/2021.

Fiche rédigée en collaboration avec le LNR Influenza de l'Anses³ et l'OFB⁴

Les informations traitées dans cette fiche couvrent la saison hivernale 2020/2021 depuis la détection du premier cas d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) aux Pays-Bas le 17/10/2020 (confirmé le 20/10). Les données utilisées pour la France sont extraites du système d'information de la DGAL. La consolidation de ces données peut entraîner des fluctuations sur les totaux d'une semaine à l'autre.

Deux vidéos présentant l'apparition des différents cas sauvages et foyers domestiques d'IAHP depuis le premier cas confirmé par les Pays-Bas le 20/10/2020 jusqu'au 10/03/2021 en Europe et depuis le premier cas confirmé dans le Sud-Ouest de la France le 06/12/2020 jusqu'au 10/03/2021 en France sont disponibles [sur le site de la Plateforme ESA](#).

L'encadré 1 précise les terminologies utilisées au niveau européen pour déclarer les cas d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) et la notion de pathogénicité des souches d'influenza au sens de l'OIE. Cet encadré donne également des précisions sur les différences entre les dates de suspicion, de confirmation et de notification d'un cas/foyer qu'il convient de prendre en compte lors de l'interprétation des données issues des notifications des cas/foyers dans la base de données européenne ADIS.

La présente fiche décrit la situation sanitaire de l'IAHP en Europe suivie d'un focus sur la situation en France.

Encadré 1 : Terminologie et points d'attention pour l'interprétation des données

Catégorisation des déclarations à l'ADIS

Selon la réglementation européenne, l'IAHP doit être notifiée quelle que soit la population atteinte.

Le [règlement \(UE\) 2016/429](#), complété notamment par le [règlement délégué 2020/2002](#) relatif aux notifications et rapports des maladies catégorisées définissent deux catégories de population dans le système ADIS :

- “Volailles” : les oiseaux élevés ou détenus en captivité aux fins de production de viande, d'œufs ou autres produits, la fourniture de gibier sauvage de repeuplement et l'élevage d'oiseaux utilisés pour les types de production visés aux deux points précités [point 9] de l'article 4 du règlement (UE) n°2016/429.
- “Autres que les volailles dont les oiseaux sauvages” (on entend par sauvage, tous les animaux qui ne sont pas détenus par l'Homme, y compris les animaux errants et les animaux devenus sauvages, même s'ils appartiennent à des espèces qui sont normalement domestiquées).

La catégorie “oiseaux captifs” [point 10] de l'article 4 du règlement (UE) n°2016/429 rassemble les oiseaux autres que des volailles, détenus en captivité à toute autre fin que celles définies pour la catégorie “Volaille”, y compris ceux qui sont détenus aux fins de spectacles, de courses, d'expositions, de compétitions, d'élevage ou de vente. Pour cette raison, cette catégorie est incluse dans “Autres que les volailles dont les oiseaux sauvages”.

Date de suspicion, de confirmation et de notification : décalages à prendre en compte

Le système ADIS rend obligatoire la saisie de la date de suspicion et de confirmation, les autres dates (abattage, désinfection...) sont optionnelles. La date du rapport de notification (= date de notification) est indiquée automatiquement.

Entre le 20/10/2020 et le 21/06/2021, on observe un délai moyen entre la suspicion et la confirmation de 4,8 jours, avec 2,5 jours pour les volailles (maximum 16 jours) et 6,2 jours pour les oiseaux “autres que volailles” (maximum 143 jours). Le délai moyen entre la suspicion et la notification est de 13,2 jours, avec 12,2 jours pour les volailles (maximum 123 jours) et 13,2 jours pour les oiseaux “autres que volailles” (maximum 156 jours).

Les décalages entre la date de suspicion et les dates de confirmation et de notification incitent à la plus grande prudence quant à l'interprétation des courbes de tendances basées sur ces dates. Ces décalages sont plus importants pour les cas “Autres que les volailles” que pour les élevages de volailles.

³ François-Xavier Briand, Béatrice Grasland, Sophie Le Bouquin-Leneveu, Éric Niqueux, Axelle Scoizec, Audrey Schmitz

⁴ Anne Van De Wiele



Pathogénicité des souches d'influenza

La différenciation entre les virus hautement et faiblement pathogènes se fonde sur les résultats des tests de laboratoire définis dans le manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres de l'OIE (lien : [manuel terrestre de l'OIE](#)). Cette caractérisation est spécifique aux volailles et généralement applicable aux oiseaux d'autres genres que *Gallus* et *Meleagris*, mais ne peut pas être directement extrapolée aux espèces appartenant à d'autres classes et susceptibles d'être infectées par les virus de l'IA, dont les humains.

Europe

Au 20/06/2021, 1 278 foyers dans le compartiment volailles et 2 714 cas autres que volailles, dont les cas sauvages, ont été confirmés et déclarés en Europe depuis le 20/10/2020 (tableau 1) (Source : Commission européenne/DGAL, DEFRA, OIE le 21/06/2021). Les figures et tableaux précédemment présentés dans le BHVSI sont mis à jour et disponibles en Annexe : Suivi IAHP ([lien](#)).

• Distribution géographique

La distribution géographique des foyers et cas d'IAHP en Europe depuis le début de la saison le 20/10/2020 est présentée dans le Tableau 1 et au cours du dernier mois sur la Figure 2. Trois pays totalisent plus de 80 % des foyers domestiques : la France (n=492), la Pologne (n=355) et l'Allemagne (n= 234). En France, l'épizootie est très localisée dans le bassin de production de canards gras (475 dans le Sud-Ouest et 17 hors Sud-Ouest). L'Allemagne regroupe près de la moitié des cas sauvages (1 317/2 714) (Source : Commission européenne /DGAL, DEFRA, OIE le 21/06/2021). Le tableau 1 montre une dynamique importante d'infection des virus H5 HP durant cette saison 2020-2021 (appartenant à au moins cinq sous-types : H5N8, H5N5, H5N1, H5N3 et H5N4, par ordre de fréquence de détection).

• Incidence

Cette semaine, 54 foyers et cas ont été déclarés en Europe : 28 foyers de volailles et 26 autres que volailles, dont les oiseaux sauvages. Seuls un foyer de H5N8 en Pologne et deux cas sauvages de H5N8 aux Pays-Bas correspondent à des événements ayant débuté dans la semaine. La majorité des foyers domestiques déclarés se situait en Pologne (n=20). Tous correspondent à un rattrapage de déclaration d'événements antérieurs au 16/05/2021. Le Kosovo déclare son premier foyer de la saison, confirmé H5N8 le 21/05/2021 dans un élevage (espèce non précisée). L'Albanie déclare également pour la première fois, trois foyers, confirmés H5N8 dans des basses-cours le 08/06/2021, dont deux dans le centre et un au nord du pays ([Promed le 12/06/2021](#), [Empres-i le 08/06/2021](#)).

La Finlande a déclaré onze cas sauvages, correspondant à des événements ayant débuté entre le 12/05 et 28/05/2021 et confirmés entre le 07/06 et 17/06/2021. L'Allemagne a effectué sept déclarations correspondant à des rattrapages de cas confirmés avant le 26/05/2021. La Suède déclare également cinq événements sur faune sauvage, antérieurs au 25/05/2021 et confirmés le 11/06/2021. (Source : Commission européenne/DGAL, DEFRA, OIE le 21/06/2021). La baisse du nombre de cas en faune sauvage se poursuit, en lien avec la fin des migrations vers les zones de reproduction (Figure 1).

Compte tenu de la poursuite de quelques déclarations dans les compartiments sauvage et domestique dans plusieurs pays d'Europe, la vigilance doit encore être maintenue, en particulier dans les zones proches des sites de reproduction des espèces sauvages paléarctiques, au nord de l'Europe.

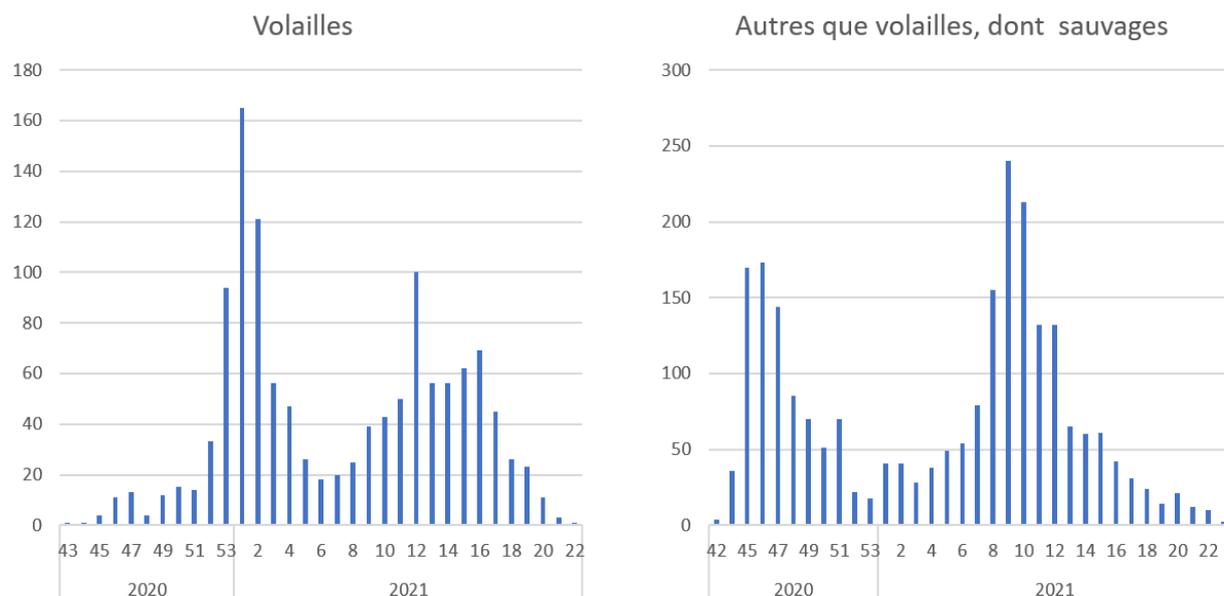


Figure 1. Nombre de cas ou foyers d'IAHP H5 par compartiment en Europe et par semaine de suspicion ou de début d'évènement (ou date de confirmation en cas de donnée manquante) entre le 20/10/2020 et le 20/06/2021 inclus



INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE EN EUROPE



(Sources : Commission européenne ADIS Europe, DEFRA Royaume-Uni, OIE partie Européenne de la Russie au 21/06/2021). **Attention : les décalages existants entre les dates de suspicion/confirmation et de notification des cas et foyers doivent conduire à interpréter l'évolution temporelle des cas et foyers avec prudence notamment pour les cas en faune sauvage et chez les oiseaux captifs (Cf. encadré 1).**

Tableau 1. Nombre de foyers chez les volailles et de cas chez les espèces aviaires autres que volailles (dont les oiseaux sauvages ou captifs, voir encadré 1) d'IAHP H5 confirmés en Europe par pays du 20/10/2020 au 20/06/2021 (Source : Commission européenne ADIS Europe, DEFRA Royaume Uni, OIE Russie occidentale au 21/06/2021). **Le terme "Sauvage" est ici utilisé pour "Autre que les volailles, dont les oiseaux sauvages"** par souci de lisibilité du tableau.

Pays	Compartment	Date de première confirmation	Nombre de foyers et cas confirmés pour la saison 2020/2021	Nombre de foyers et cas déclarés du 14/06 au 20/06	Sous-types identifiés pour l'ensemble des cas de la saison 2020/2021					
					H5Nx	H5N1	H5N3	H5N4	H5N5	H5N8
Albanie	Volaille	08/06/2021	3	0						3
Allemagne*	Sauvage	30/10/2020	1 317	8	39	78	38	13	25	1 124
	Volaille	04/11/2020	234	0	5	6			2	221
Autriche	Sauvage	04/02/2021	30	0	7				3	20
Belgique	Sauvage	13/11/2020	29	0	17					12
	Volaille	25/11/2020	2	0	1				1	
Bulgarie	Sauvage	31/03/2021	2	0	0				2	
	Volaille	03/02/2021	8	0	8					
Croatie	Sauvage	08/03/2021	3	0	0					3
	Volaille	21/11/2020	1	0	0					1
Danemark	Sauvage	05/11/2020	318	0	8	3	2		7	298
	Volaille	16/11/2020	12	0	0					12
Espagne	Sauvage	27/11/2020	3	0	1					2
Estonie	Sauvage	12/02/2021	34	0	2	6				26
	Volaille	18/02/2021	2	0	0					2
Finlande	Sauvage	21/01/2021	29	11	6	13				10
	Volaille	10/02/2021	1	0	0					1
France**	Sauvage	27/11/2020	21	0	0	1	1			19
	Volaille	16/11/2020	492	0	39					453
Grèce	Sauvage	01/04/2021	4	0	0					4
Hongrie	Sauvage	06/01/2021	3	0	0				1	2
	Volaille	06/01/2021	7	0	1	1				5
Irlande	Sauvage	06/11/2020	27	0	0		1			26
	Volaille	10/12/2020	1	0	0					1
Italie	Sauvage	20/11/2020	19	0	7	5				7
	Volaille	23/01/2021	3	0	0					3
Kosovo	Volaille	21/05/2021	1	0	0					1
Lettonie	Sauvage	44236	37	0	0	1				36
Lituanie	Sauvage	08/01/2021	27	0	2					25
	Volaille	08/01/2021	39	0	0					39
Norvège	Sauvage	44162	31	0	1					30



INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE EN EUROPE



Pays-bas	Sauvage	20/10/2020	112	2	8	33	1	2	1	67
	Volaille	29/10/2020	12	0	3					9
Pologne	Sauvage	09/12/2020	93	0	0	1			1	91
	Volaille	24/11/2020	355	20	0					355
Roumanie	Sauvage	09/01/2021	8	0	5				3	
	Volaille	14/01/2021	8	6	0				1	7
Royaume-Uni***	Sauvage	08/11/2020	320	0	6	14	1		6	292
	Volaille	03/11/2020	24	0	2	2				20
Russie****	Sauvage	17/12/2020	103	0					103	
	Volaille	29/10/2020	4	0						4
Serbie	Sauvage	44261	3	0	3					
Slovaquie	Sauvage	07/01/2021	6	0	2				3	1
	Volaille	22/01/2021	2	0	1	1				
Slovénie	Sauvage	44158	6	0	0				1	5
Suède	Sauvage	26/11/2020	95	5	18				18	59
	Volaille	16/11/2020	16	0	1				2	13
Suisse	Sauvage	44231	2	0	1			1		
Tchèque (Rép.)	Sauvage	21/01/2021	28	0	2				1	25
	Volaille	22/01/2021	37	2	1					36
Ukraine	Sauvage	01/03/2021	4	0	4					
	Volaille	04/12/2020	14	0	10					4
Total Europe	Sauvage	20/10/2020	2714	26	139	155	44	16	175	2184
	Volaille	29/10/2020	1278	28	72	10	0	0	6	1190

* dont un cas mixte H5N1/H5N8 (Allemagne, oiseaux sauvages).

** Données consolidées par le LNR.

*** Jusqu'au 31/12/2020, les déclarations ADNS du Royaume-Uni concernaient l'ensemble du territoire de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Depuis le 01/01/2021, ces mêmes déclarations ne concernent plus que le territoire d'Irlande du Nord. Les foyers et cas confirmés en Grande-Bretagne sont désormais déclarés uniquement à l'OIE et communiqués par le *Department for Environment, Food and Rural Affairs* (Source: [DEFRA](#)). La ligne comporte bien l'ensemble de ces données et inclut donc la totalité des foyers et cas déclarés au Royaume-Uni.

**** Partie européenne de la Russie (Source : [OIE-WAHIS](#)). Pour les foyers antérieurs à la date du 20/10/2020, se référer au [BHVIS-SA du 20/10/2020](#).

L'analyse phylogénétique des génomes complets des virus IAHP A(H5) identifiés entre le 31/07/2020 et le 6/04/2021 (et publiés dans les bases de données), provenant de dix-neuf États membres de l'UE, du Royaume-Uni, de la Norvège et de la Russie, montre que (Source: EFSA, Scientific report: Avian influenza overview February – May 2021) :

- l'ensemble des séquences H5 forme un groupe homogène unique appartenant au clade 2.3.4.4b de la lignée A/goose/Guangdong/1/1996,
- l'analyse des autres segments indique qu'au moins seize génotypes distincts circulent conjointement en Asie Centrale et en Europe, résultant de différents événements de réassortiments avec des virus IA faiblement ou hautement pathogènes précédemment détectés chez les oiseaux sauvages ou domestiques. Ont été caractérisés au cours de l'épisode actuel, huit génotypes de virus IAHP A(H5N5), six génotypes A(H5N8), un génotype A(H5N1) et un génotype A(H5N3). En l'absence de séquences publiées, les virus IAHP A(H5N4) ne peuvent être caractérisés.

La majorité des foyers et cas détectés chez les oiseaux est associée à un génotype dominant A(H5N8) : ce génotype a également été associé à plusieurs cas d'infections chez des mammifères sauvages en Europe et à un cas d'infection rapportée comme inapparente chez l'homme en Russie (Astrakhan, décembre 2020).

Au Royaume-Uni, l'infection par ce génotype A(H5N8) avait été détectée chez trois phoques (phoque gris - *Halichoerus grypus* et phoque commun *Phoca vitulina*) et un renard roux (*Vulpes vulpes*) hébergés dans un centre de sauvegarde et de réhabilitation de la faune sauvage où ceux-ci ont probablement été contaminés par des cygnes tuberculés qui avaient séjourné dans le même centre et avaient succombé à l'infection par le même virus (Floyd, 2021). Ce même



INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE EN EUROPE



génotype a également été identifié chez un phoque gris en Suède. Enfin, la mise en évidence d'un virus IAHP A(H5N1), proche des virus circulant actuellement chez les oiseaux sauvages en Europe, a été signalée chez deux renards aux Pays-Bas, province de Groningue (WUR : <https://www.wur.nl/en/Research-Results/Research-Institutes/Bioveterinary-Research/show-bvr/Foxes-with-bird-flu.htm>).

Les analyses des séquences de virus IAHP A(H5) identifiés chez les oiseaux (et réalisées par le LRUE) ont montré la présence sporadique et isolée de mutations associées avec une adaptation du virus aux mammifères ou avec une augmentation de sa virulence chez ces derniers : y compris certaines mutations majeures, également rapportées chez les virus identifiés lors des infections chez les mammifères au Royaume-Uni et en Suède. Toutefois, en l'absence d'autres mutations adaptatives ou compensatoires venant les renforcer, ces mutations encore isolées n'augmenteraient pas de façon significative le risque de transmission du virus des oiseaux aux mammifères ou entre mammifères, au-delà des cas de transmission sporadique aux mammifères déjà constatés au cours de cet épisode.

L'analyse des génomes complets de virus A(H5N8) identifiés dans différents foyers en France, réalisée par le LNR Anses Ploufragan, conduit aux mêmes conclusions.

Plusieurs marqueurs d'adaptation aux volailles galliformes terrestres et de virulence chez celles-ci ont également été détectés chez des virus A(H5N8) identifiés depuis janvier 2021 chez les oiseaux sauvages et les volailles, et chez un virus A(H5N3) prélevé chez un oiseau sauvage (Source: EFSA, Scientific report: Avian influenza overview February – May 2021).

La Lituanie a confirmé le 26/03/2021 l'infection par un virus H7N7 HP. Cette détection d'un virus IAHP de sous-type H7 dans l'avifaune sauvage est remarquable, un seul précédent ayant été déclaré en Algérie en octobre 2016 lors d'une mortalité massive d'oiseaux sauvages imputée à un virus H7N1 HP.

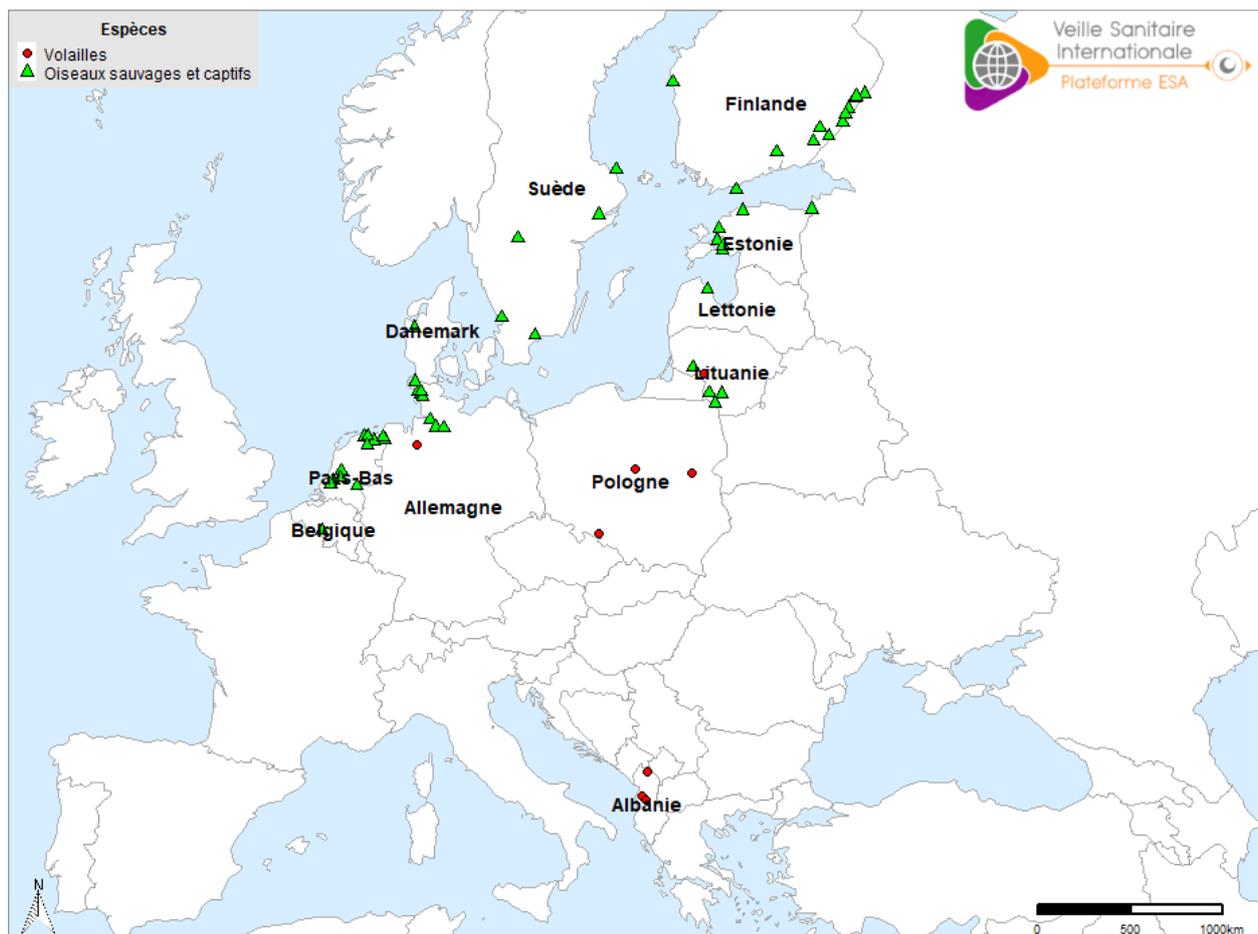


Figure 2. Localisation des cas en faune sauvage et foyers domestiques/captifs d'IAHP H5Nx en Europe confirmés entre le 10/05 et le 20/06/2021 inclus (source : Commission européenne ADIS et Empres-i le 21/06/2021).

France



Aucun cas ni foyer n'est déclaré cette semaine. Depuis le premier foyer confirmé en Haute-Corse le 16/11/2020, un total de 492 foyers domestiques et 21 cas sauvages ou oiseaux captifs ont été déclarés en France. Le dernier cas sauvage date du 03/05/2021 dans le département de Meurthe-et-Moselle.

Compartiment oiseaux sauvages / oiseaux captifs

Depuis la première confirmation le 27/11/2020, vingt cas ont été confirmés en avifaune sauvage dans le cadre de la surveillance événementielle mise en œuvre via le réseau SAGIR, dont un cas sur des oiseaux sauvages libres en lien épidémiologique avec un foyer en élevage. Toutes les communes (sauf dans les Ardennes et dans l'Allier) où ont été retrouvés les oiseaux morts sont situées en zone humide et considérées à risque particulier selon l'[arrêté ministériel du 16 mars 2016 modifié](#). Tous les cas ont été confirmés de sous-type H5N8 sauf les détectations de virus IAHP H5N3 associés à l'épisode de mortalité massive de bécasseaux maubèches (*Calidris canutus*) dans la Manche et le cas de la bernache cravant (*Branta bernicla*) dans la Manche confirmé H5N1. Plusieurs cas concernent des oiseaux non migrateurs (moineaux, cygnes) qui laissent à penser que le virus aurait diffusé des oiseaux sauvages migrateurs aux oiseaux commensaux et pourrait laisser craindre l'installation durable du virus et de la maladie. Un cas sur un oiseau captif a été confirmé H5N8 dans le Bas-Rhin sur la commune de Brumath.

Compartiment volailles

Le dernier foyer confirmé dans le compartiment volaille date du 29/04/2021, dans une basse-cour, dans le département des Ardennes. La figure 3 montre la répartition des foyers et cas sauvages en France.

Les premiers foyers ont été confirmés en Corse. L'historique et la localisation des foyers détectés et investigués en Haute-Corse et Corse-du-Sud sont précisés dans le [BHVSI-SA du 15/12/2020](#). Les mesures de lutte contre l'IAHP ont été levées le 24/12/2020 en Corse-du-Sud et le 20/01/2021 en Haute-Corse.

Dans le sud-ouest de la France, le premier foyer a été confirmé le 06/12/2020 dans le département des Landes. Au total, 475 foyers ont été confirmés dans cinq départements (Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques). Le dernier foyer recensé dans le sud-ouest de la France, a été confirmé le 26/03/2021 en élevage de volailles dans le Gers.

Les résultats des enquêtes épidémiologiques conduites dans les premiers foyers seraient en faveur d'une introduction initiale via la faune sauvage.

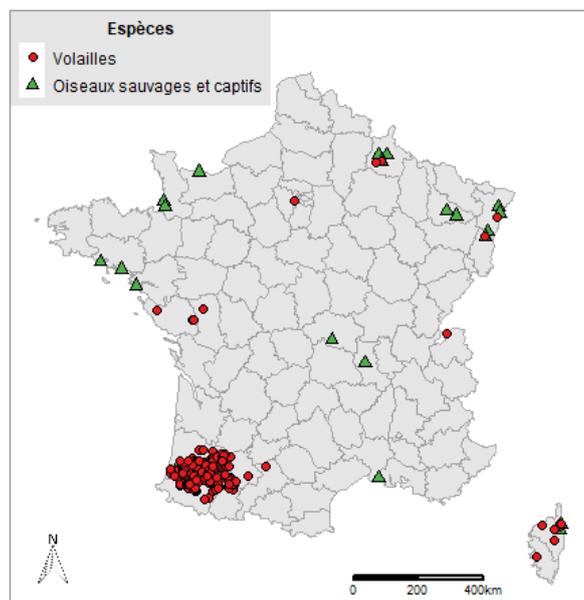


Figure 3. Localisation des cas en faune sauvage et foyers domestiques d'IAHP H5 en France confirmés entre le 16/11/2020 et le 20/06/2021 inclus (source : Commission Européenne le 21/06/2021).

D'après les analyses phylogénétiques disponibles à ce jour, les virus H5N8, H5N3 et H5N1 identifiés en France chez les oiseaux sauvages sont étroitement apparentés aux virus des mêmes sous-types détectés en Europe depuis octobre 2020. Les cas d'IAHP H5 mis en évidence par le réseau SAGIR sont, à l'exception des détectations en Corse, des cas disséminés le long des couloirs de migration (Manche-Atlantique et Rhin-Rhône), avec un cluster à noter dans le bassin rhénan en fin de période. Par ailleurs, les cas d'infection de l'avifaune sauvage par le virus IAHP H5N8 en Corse (n=2), dans les Landes (1), dans les Ardennes (3) et dans le Haut-Rhin (1) pourraient être dus à des contaminations secondaires à partir de foyers en élevage de volaille. Les infections par le sous-type H5N3 sont localisées exclusivement dans la baie du Mont-



Saint-Michel, et caractérisées par une forte mortalité de bécasseaux maubèche (*Calidris canutus*). Le même phénomène de mortalité est constaté sur la même espèce avec une intensité variable selon le pays, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Irlande, au Pays-Bas et au Danemark.

Dans la zone Sud-Ouest, deux introductions distinctes de virus IAHP H5N8 ont été identifiées dans le compartiment domestique :

- une dans les Landes, suivie d'une très large diffusion entre élevages de proche en proche et à distance via des contacts directs ou indirects (mouvements d'animaux, de personnes ou de matériel),
- l'autre dans une basse-cour de particulier dans les Hautes-Pyrénées, le virus responsable de l'infection n'ayant pas été retrouvé ailleurs.

Dans les départements de la Vendée et des Deux-Sèvres, les analyses phylogénétiques montrent qu'il y a eu trois souches distinctes introduites. Le nombre supérieur d'introductions serait attribuable à une exposition plus forte de cette zone à l'avifaune sauvage à risque (Source : Avis Anses le 26/05/2021).

La suivi de situation de l'IAHP en Afrique de l'Ouest sera déplacé dans une note *ad hoc* la semaine prochaine, si pas d'évolution de situation.

Encadré 2 : Afrique – de nombreux cas et foyers d'IAHP H5N1 au Sénégal en Mauritanie, au Niger, au Nigeria et au Mali (Source : Cirad - Adama Diallo, Marion Bordier ; AFP)

En janvier 2021, le Sénégal avait déclaré un foyer H5N1 survenu dans un élevage de 100 000 poules pondeuses de la région de Thiès. Quelques jours plus tard, entre le 18 et le 24/01/2021, 750 pélicans ont été retrouvés morts dans le parc du Djoudj, dans le Delta du Sénégal, à la frontière avec la Mauritanie. Certains ont été testés positifs au sous-type H5N1 de l'IAHP. A ce jour, aucun cas humain n'a été signalé. Des analyses sont en cours au Laboratoire national d'élevage et de recherche vétérinaire de l'Institut sénégalais de recherches agricoles, en collaboration avec des laboratoires internationaux. Il s'agit d'évaluer le potentiel zoonotique de ces virus, et savoir si ils sont communs entre ces deux foyers domestiques et sauvages, tous deux caractérisés par des mortalités massives d'oiseaux.

Cet événement du Djoudj se produit au moment où les populations de nombreuses espèces aviaires sont en phase de nidification et d'apprentissage des jeunes, avec de très fortes densités d'oiseaux pleinement sensibles au virus. Dans quelques jours à quelques semaines, de nombreux oiseaux de ces populations vont entamer la migration de printemps vers le Nord, avec un risque probablement élevé de dissémination du virus H5N1.

Quatre foyers d'IAHP H5N1 ont été déclarés depuis le 17/02/2021 à Niamey au Niger, a confirmé l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Plus de 180 000 volailles ont été détruites (Source : AFP le 15/03/2021). Au Nigeria, cinq foyers domestiques ont été déclarés, dont un le 20/04/2021 et quatre les 14 et 15/02/2021 (Empres-i le 19/04/2021, Promed le 23/04/2021).

Au Mali, deux foyers de H5N1 HP été ont confirmés le 07/04/2021 à Bamako et Koulikor, puis un troisième a été confirmé à Sikasso le 13/04/2021 dans des élevages de volailles (Source : Empres-i le 19/04/2021). L'épisode se poursuit et n'est pas encore résolu (OIE-WAHIS rapport de suivi le 25/05/2021).

Au Togo, une suspicion d'IAHP a été identifiée dans un élevage de poules pondeuses le 03/06/2021. Les prélèvements ont été réalisés pour confirmation. Les mesures d'abattage, de destruction des produits et de désinfection ont été mises en place (Promed le 08/06/2021).

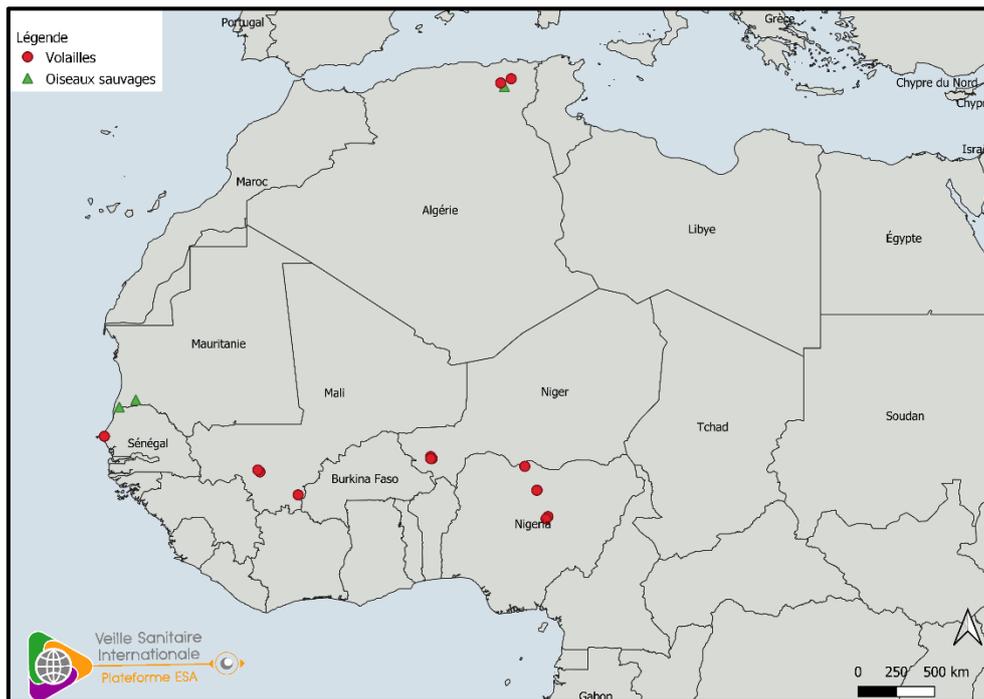


Figure 4 : Localisation des cas en faune sauvage et foyers domestiques d'IAHP H5 observés entre le 23/12/2020 et le 25/05/2021 inclus (Source : Empres-i et OIE-WAHIS consultés le 25/05/2021).

Références

Nancy Beerens, Rene Heutink, Frank Harders, Marit Roose, Sylvia Pritz-Verschuren, Evelien Germeaad, Marc Engelsma. “Novel incursion of a highly pathogenic avian influenza subtype H5N8 virus in the Netherlands”, October 2020. doi: <https://doi.org/10.1101/2020.11.03.361634>

Nicola S. Lewis, Ashley C. Banyard, Elliot Whittard, Talgat Karibayev, Thamer Al Kafagi, Ilya Chvala, Alex Byrne, Saduakassova Meruyert (Akberovna), Jacqueline King, Timm Harder, Christian Grund, Steve Essen, Scott M. Reid, Adam Brouwer, Nikolay G. Zinyakov, Azimkhan Tegzhanov, Victor Irza, Anne Pohlmann, Martin Beer, Ron A. M. Fouchier, Sultanov Akhmetzhan (Akievich), Ian H. Brown (2021) “Emergence and spread of novel H5N8, H5N5 and H5N1 clade 2.3.4.4 highly pathogenic avian influenza in 2020”, Emerging Microbes & Infections, 10:1, 148-151, DOI: 10.1080/22221751.2021.1872355 - [PDF](#)

Tobias Floyd, Ashley C. Banyard, Fabian Z. X. Lean, Alexander M. P. Byrne, Edward Fullick, Elliot Whittard, Benjamin C. Mollett, Steve Bexton, Vanessa Swinson, Michele Macrelli, Nicola S. Lewis, Scott M. Reid, Alejandro Núñez, J. Paul Duff, Rowena Hansen, Ian H. Brown (2021) Systemic infection with highly pathogenic H5N8 of avian origin produces encephalitis and mortality in wild mammals at a UK rehabilitation centre, bioRxiv 2021.05.26.445666; doi: <https://doi.org/10.1101/2021.05.26.445666>

EFSA (European Food Safety Authority), ECDC (European Centre for Disease Prevention and Control), EURL (European Reference Laboratory for Avian Influenza), Adlhoch C, Fusaro A, Gonzales JL, Kuiken T, Marangon S, Niqueux É, Staubach C, Terregino C, Aznar I, Muñoz Guajardo I, Lima E and Baldinelli F, 2021. Scientific report: Avian influenza overview February – May 2021.

Pour en savoir plus

- Un article rédigé par l'OFB intitulé « la migration des anatidés : patron général, évolutions, et conséquences épidémiologiques » est disponible [sur le site internet du bulletin épidémiologique Anses DGAL](#).
- Commission européenne: Standing Committee on Plants, Animals, Food and Feed - Section Animal Health and Welfare, 15 - 16 mars 2021. [Update on avian influenza in the EU](#)



INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE EN EUROPE



- Rapport scientifique sur la situation de l'influenza aviaire de décembre 2020 à février 2021, [EFSA Journal 2021;19\(2\):6497](#)
- [ECDC, 24 février 2021](#), Threat Assessment Brief: First identification of human cases of avian influenza A (H5N8) infection.



BAISSE DE L'INCIDENCE EN EUROPE

Les essentiels

- **Europe :** Baisse de l'incidence au deuxième trimestre, comme les années précédentes.
- **France :** La France est indemne, aucun cas n'a été déclaré au 20/06/2021 (source : DGAL).

EUROPE. Bilan hebdomadaire européen du 14 au 20/06/2021 inclus

Un total de 240 cas dans la faune sauvage⁵ ou foyers domestiques a été déclaré sur cette période (sources : Commission européenne ADIS le 21/06/2021) (Tableau 1). Il est à noter que les bilans hebdomadaires depuis le 18/05/2021 sont biaisés par un rattrapage massif de déclarations par la Roumanie de foyers domestiques confirmés de janvier à mai 2021. On observe ces trois dernières semaines, comme pour chaque saison à l'approche de l'été, une baisse progressive de l'incidence des cas et foyers (Figure 1). La densité des foyers domestiques et cas en faune sauvage en Europe est représentée sur la figure 2.

Après la découverte d'un cas en Pologne en zone I sur la frontière allemande (source : commission européenne au 30/05/2021) situé à 23 km au nord-ouest du cas le plus septentrional détecté jusque là, quatre nouveaux cas ont été confirmés dans le secteur entre le 03 et le 10/06/2021, dont un à proximité (1 km) de la frontière allemande.

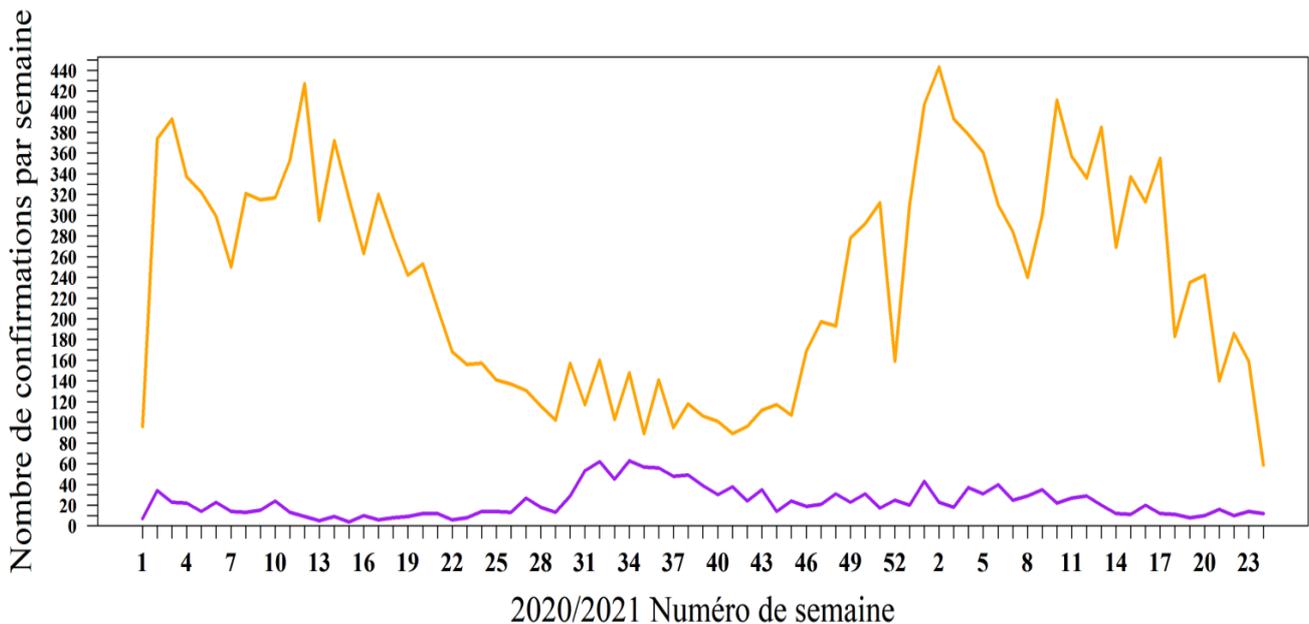


Figure 1. Nombre de cas sauvages (-) et de foyers domestiques (-) confirmés par semaine en Europe entre le 01/01/2020 et le 20/06/2021 (sources : Commission européenne ADIS le 21/06/2021).

⁵ A noter que certains pays font des déclarations uniques de cas multiples dans la faune sauvage, alors que d'autres ne déclarent que des cas individuels. Sont dénombrées ici les notifications.



PESTE PORCINE AFRICAINE



Tableau 1. Nombre de foyers domestiques et cas en faune sauvage non captive de PPA déclarés en Europe entre le 01/07/2020 et le 20/06/2021 (pays par ordre alphabétique) (sources: Commission européenne ADIS/OIE le 21/06/2021). Pour les cas en faune sauvage, les notifications se font sur la base de tests sérologiques ou de tests virologiques positifs. Pour la Russie, seuls les foyers et cas situés en Europe géographique sont indiqués dans le présent tableau.

Pays	Nombre de foyers domestiques		Nombre de cas faune sauvage non captive	
	Déclarés depuis le 01/07/2020	Déclarés du 07 au 20/06	Déclarés depuis le 01/07/2020	Déclarés du 07 au 20/06
Allemagne	0	0	1 181	37
Bulgarie	2	0	368	1
Estonie	0	0	72	2
Hongrie	0	0	3 385	20
Italie	0	0	15	0
Lettonie	3	0	293	2
Lituanie	2	0	181	4
Moldavie	1	0		
Pologne	100	0	3 141	61
Roumanie	1 236	73	1 103	7
Russie	72	0	60	0
Serbie	48	0	71	0
Slovaquie	17	0	1 432	33
Ukraine	20	0	2	0
Total	1 501	73	11 304	167



PESTE PORCINE AFRICAINE

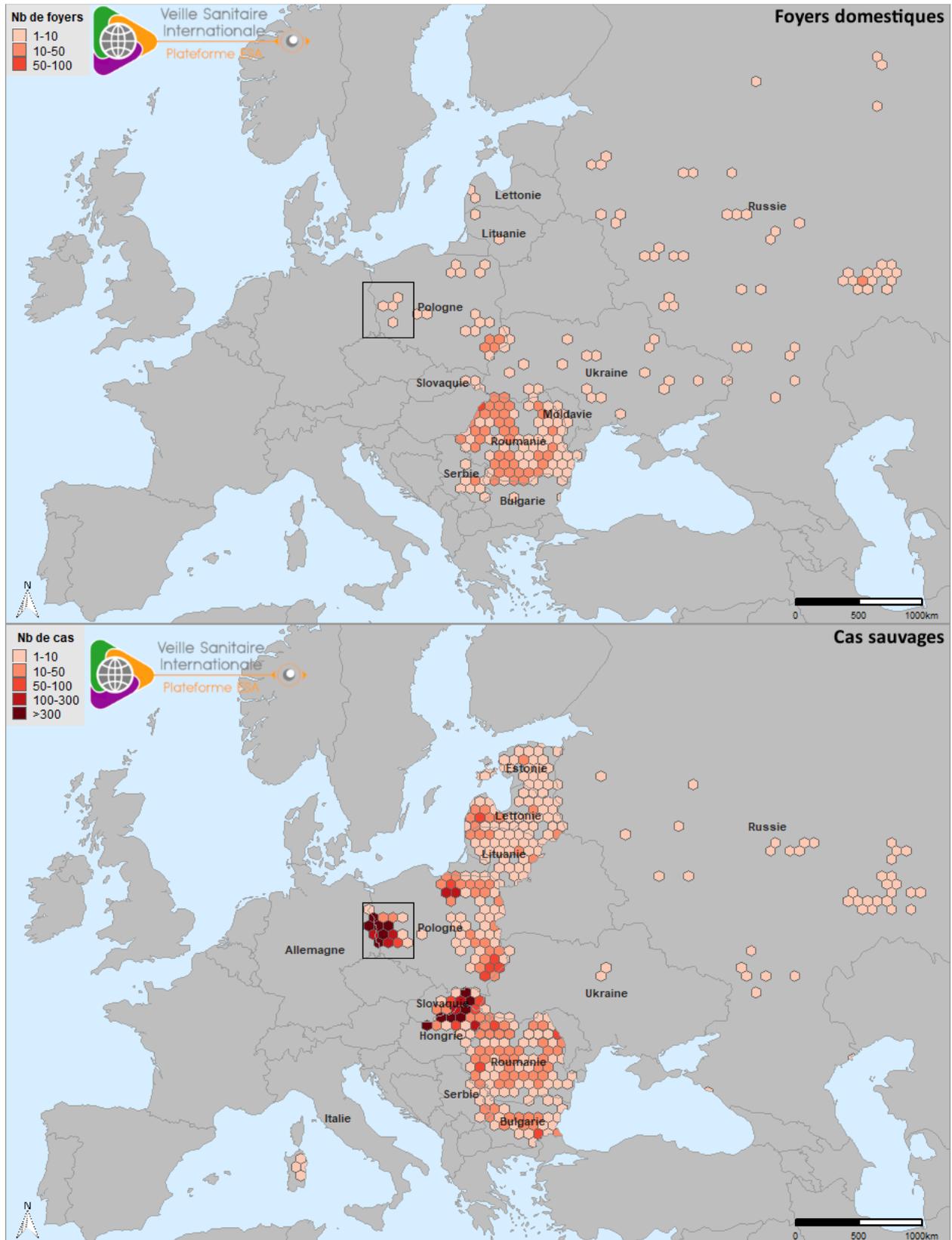


Figure 2. Densité des foyers domestiques (haut) et cas en faune sauvage (bas) de PPA confirmés en Europe du 01/07/2020 au 20/06/2021 (source : Commission européenne ADIS/FAO Empres-i le 21/06/2021). Le carré noir correspond au zoom réalisé pour la figure 5.



PESTE PORCINE AFRICAINE



Une carte interactive des foyers domestiques et cas en faune sauvage, est disponible sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)). Elle permet de générer des cartes et séries temporelles représentant l'évolution spatiale et temporelle des foyers, selon les périodes et zones géographiques d'intérêt.

Une carte interactive des différents zonages est disponible sur le site de la Commission européenne ([lien](#)).

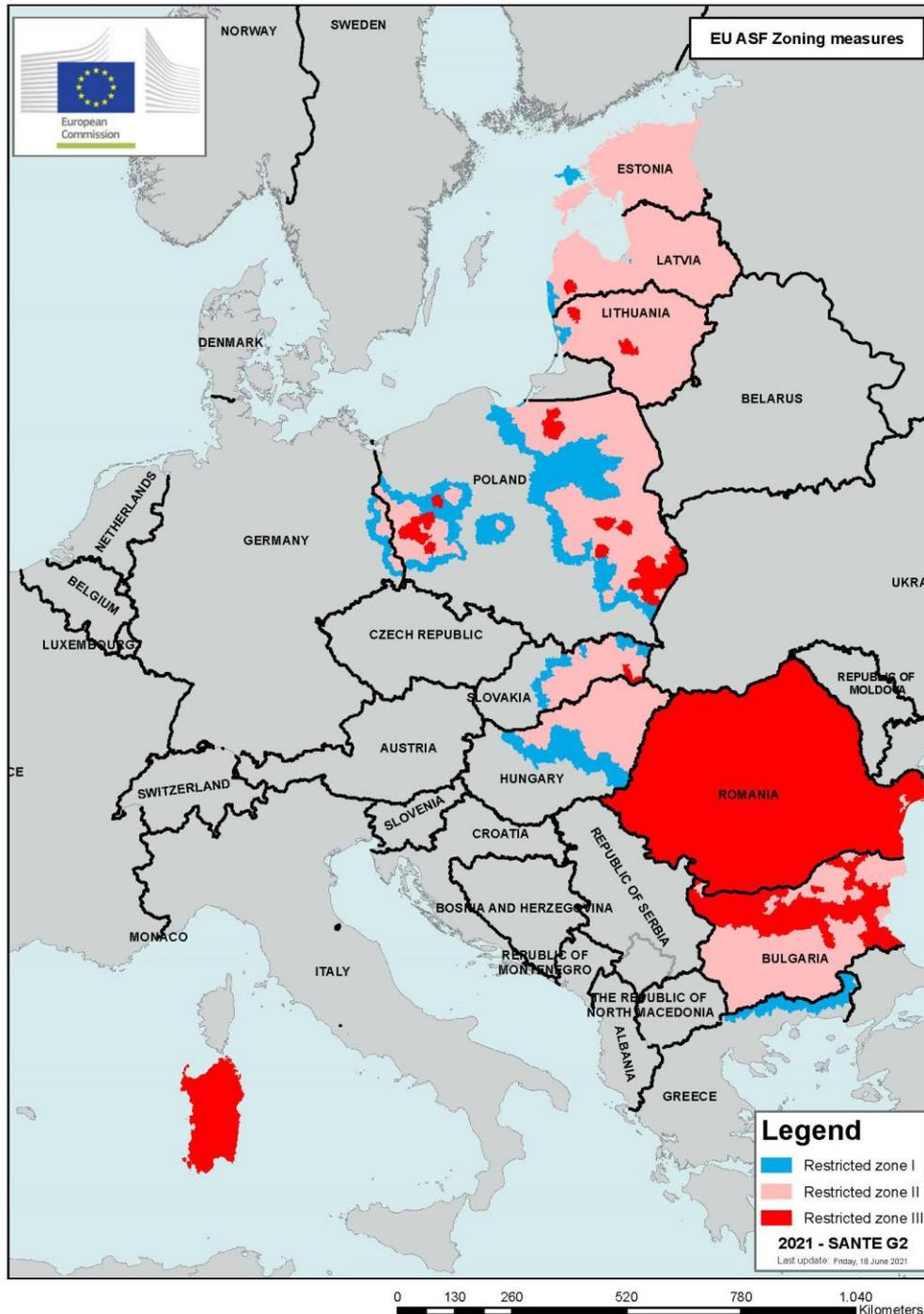


Figure 3. Représentation des zones réglementées de peste porcine africaine en Europe au 18/06/2021 (annexe du règlement 2021/605) (Source : [site de la Commission européenne](#)). Les parties sont ventilées par degré de risque en tenant compte de la situation épidémiologique et, notamment, des facteurs suivants : la maladie touche à la fois les exploitations porcines et la population de porcs sauvages (partie III) ; la maladie ne touche que la population de porcs sauvages (partie II) ; le risque découle d'une proximité relative avec la population de porcs sauvages contaminée (partie I) (annexe du règlement d'exécution 2021/605 modifié par la [décision d'exécution 2021/994/UE](#)).



Allemagne

Depuis le 10/09/2020, date de la première détection de la PPA en Allemagne, les autorités ont défini du point de vue réglementaire trois types de zone : zone cœur, zone à risque et zone tampon. Du point de vue géographique, deux zones à risque ont été distinguées : l'une au Nord dans le Land de Brandebourg, l'autre au sud dans le land de Saxe. La distribution géographique des cas et foyers notifiés en Allemagne dans les zones nord et sud et dans l'ouest de la Pologne est représentée dans la figure 5. La carte des zones allemandes est présentée en figure 6.

Le nombre de cas notifiés en Allemagne (depuis la notification du premier cas) par semaine couverte par le BHVSI-SA est représenté dans la figure 4. Depuis le 10/09/2020, la progression de la PPA en Allemagne vers l'ouest est limitée (26 km d'est en ouest en 7 mois). Tout comme à l'échelle de l'Europe, on observe au second trimestre une baisse de l'incidence au niveau national, avec cependant une augmentation de l'incidence dans la zone sud ces deux dernières semaines (figure 4).

Zone nord (Land du Brandebourg)

La PPA a été confirmée la première fois dans ce Land le 10/09/2020 dans la circonscription de Spree Neisse. Depuis elle s'est propagée vers l'ouest. Le 30/09/2020 un cas a été confirmé dans la circonscription de Märkisch Oderland, approximativement à 64 km au nord des cas détectés dans les circonscriptions de Oder-Spree et Spree-Neisse. Le 04/03/2021, des cas ont été confirmés autour de la ville de Frankfurt / Oder située entre les circonscriptions de Spree-Neisse et Märkisch-Oderland.

Onze nouveaux cas ont été déclarés la semaine du 14 au 20/06/2021. Au total, 1 000 cas ont été confirmés dans la zone nord depuis le 30/09/2020 (date de confirmation des premiers cas) (source : Commission européenne ADIS le 21/06/2021).

Un cas a été confirmé le 11/03/2021 à Zelc, commune de Neisse-Malxetal à la frontière de la Saxe. Le district de Spree-Neisse était déjà infecté depuis septembre 2020 mais ce cas est situé dans le sud de la zone tampon en dehors de la zone clôturée et à proximité de la zone Sud (source : [autorité du Landkreis de Spree-Neisse](#)). Ce cas a été incorporé à la zone à risque sud en Saxe.

Zone sud (Land de Saxe)

Le 01/11/2020, un premier cas a été confirmé dans la circonscription de Görlitz dans le Land de Saxe, à environ 60 km au sud des circonscriptions de Oder Spree et Spree Neisse.

Vingt-six nouveaux cas ont été confirmés la semaine du 14 au 20/06/2021. Le nombre de cas confirmés dans cette zone est de 183 depuis le 01/11/2020 et trace une extension vers le sud (source : Commission européenne ADIS le 21/06/2021). Les cas en Saxe sont à rapprocher de plusieurs dizaines de cas qui ont été déclarés en Pologne depuis le 23/10/2020 dans le parc naturel de Łuk Mużakowa, frontalier de la Saxe. Un cas a été détecté plus au sud, à environ 9 km de la frontière entre les voïvodies de Lubusz et de Basse-Silésie.

Mesures de lutte en Allemagne

Les mesures suivantes ont été mises en place dans les zones infectées : interdiction d'accès du public aux zones cœurs, suspension de la chasse, des activités agricoles et forestières, recherche, collecte et prélèvements des cadavres de sangliers, installation de clôtures électriques temporaires autour des zones cœurs, interdiction de la divagation des chiens, recherche aux alentours des cultures récoltées, mise en place d'une prime de 100-150 euros par carcasse de sanglier trouvée (Source : [Présentation GF-TADs Europe 23/11/2020](#)). Pour se prémunir des introductions en provenance de Pologne, l'Allemagne a mis en place, depuis fin avril, 799 km de clôture, dont 363 à la frontière germano-polonaise (63, 240 et 60 km respectivement dans les Land de Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, Brandebourg et Saxe) (Source : [CPVADAAA du 23/04/2021](#)).



PESTE PORCINE AFRICAINE

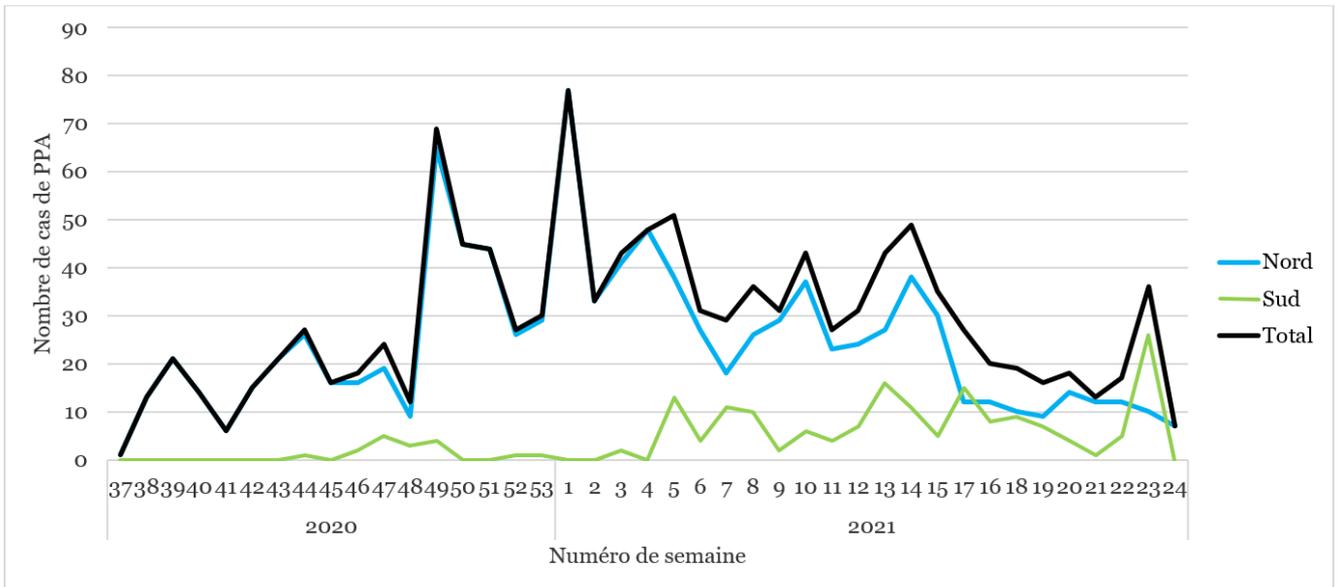


Figure 4. Incidence hebdomadaire des cas de PPA confirmés en Allemagne entre le 07/09/2020 et le 20/06/2021. Les courbes noire, bleu et verte matérialisent, respectivement, le nombre de cas sur l'ensemble de l'Allemagne, et au sein des zones nord et sud (source : Commission européenne ADIS au 21/06/2021).

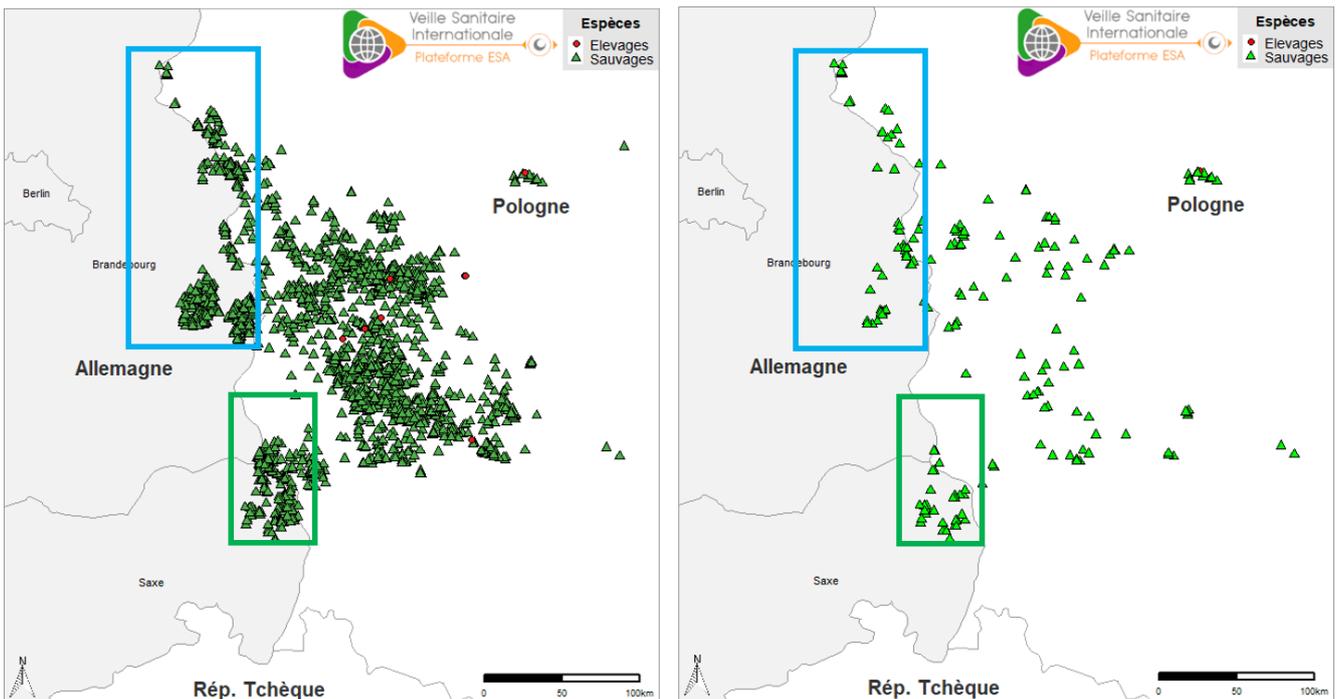


Figure 5. Localisation des cas de PPA confirmés en Allemagne et dans l'ouest de la Pologne entre le 01/07/2020 et le 20/06/2021, à gauche, et les quatre dernières semaines (24/05 au 20/06/2021) à droite. Les rectangles bleus et verts matérialisent, respectivement, les zones infectées nord et sud de l'Allemagne (source : Commission européenne ADIS au 21/06/2021).

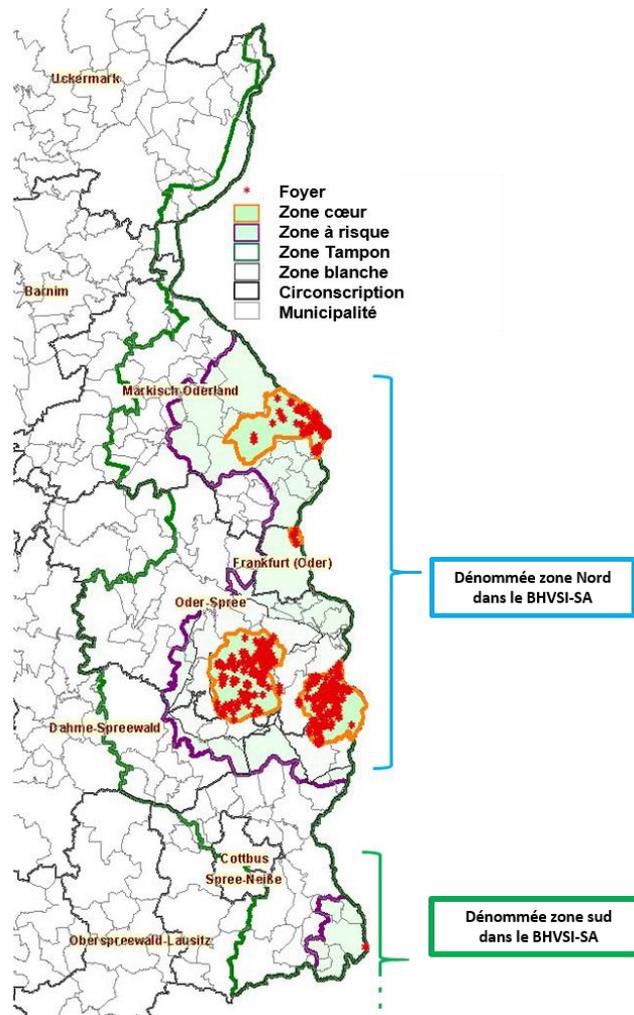


Figure 6. Carte de de répartition des cas et zonages dans les zones nord et sud dans le Brandebourg (situation au 28/05/2021, Source : [Site internet du Land du Brandebourg consulté le 04/06/2021](#)). Les zones de restriction pour la Saxe sont disponibles sur le [site internet du land de Saxe](#).

France

La France est indemne de PPA, aucun cas n'a été déclaré au 21/06/2021 (source : DGAL). Du 16/09/2018 au 10/05/2021, 681 cadavres de sangliers ont été signalés sur l'ensemble du territoire métropolitain dont 636 ont été prélevés et testés par le réseau Sagir. Tous étaient négatifs pour la PPA. Le nombre de cadavres sur la période de janvier à avril est en nette diminution par rapport aux années 2019 et 2020. Le réseau qui avait naturellement élevé son niveau de sensibilité depuis septembre 2018 par rapport aux événements de mortalité, revient donc à une situation d'avant la crise en ne collectant les cadavres que lors d'une mortalité jugée anormale (source : [réseau Sagir au 16/05/2021](#)). Afin de sensibiliser les voyageurs, les éleveurs et les chasseurs aux mesures de précaution à respecter pour ne pas introduire ou véhiculer le virus de la PPA en France, le ministère en charge de l'agriculture a lancé une campagne de communication ([campagne de communication "Peste Porcine Africaine" 2020](#)). Compte tenu de la restauration du statut indemne de la Belgique ([source OIE](#)), les mesures en France ont été allégées. L'arrêté en date du 21/12/2020 modifiant l'arrêté du 19/10/2018 a levé les restrictions sur les activités forestières et les activités de loisirs (en dehors de la chasse) à la frontière franco-belge (source : [Légifrance](#)). La zone d'observation a été supprimée. La zone blanche a été conservée par précaution. Au sein de celle-ci, la population de sangliers sera maintenue à un niveau bas. La clôture grillagée sera conservée jusqu'en mars 2022.

Pour en savoir plus

- Les différentes actions de sensibilisation menées en France dans le cadre de la PPA sont disponibles sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)) et sur le site du ministère en charge l'agriculture ([lien](#)).



PESTE PORCINE AFRICAINE



- Des informations sur la PPA sont disponibles sur le site de l'Anses ([lien](#)) et du ministère en charge de l'agriculture ([lien](#)).
- Des informations sur les mesures de gestion mises en place suite à la reconnaissance du statut indemne de la Belgique par l'UE sont diffusées par le service public de Wallonie ([lien](#)).

ASIE/OCEANIE

La PPA a été détectée pour la première fois sur le continent asiatique en août 2018 en Chine, et se propage depuis dans la région, touchant actuellement quinze pays. Des informations plus précises sur chacun des pays sont disponibles sur le site OIE-WAHIS ([lien](#)) et sur le site de l'OIE Asie/Pacifique ([lien](#)). Les dernières dates d'occurrence de foyers domestiques et de cas faune sauvage par pays sont disponibles dans un précédent bulletin ([lien](#)). Pour des informations plus récentes, voir le site de l'OIE Asie/Pacifique ([lien](#)) et la déclaration FAO du 10/06/2021 ([lien](#)).



Les dangers sanitaires pour lesquels l'évolution de la situation épidémiologique est faible ou nulle depuis plus de deux semaines mais pour lesquels un suivi hebdomadaire de la situation est maintenu sont traités dans la section suivante. Les derniers événements sanitaires sont rappelés (sur les deux dernières semaines). Un renvoi vers le dernier BHVSI-SA ou la dernière note bilan de la Plateforme sur le sujet est ajouté.

	Anémie infectieuse des équidés : deux nouveaux foyers confirmés en Roumanie
	<ul style="list-style-type: none"> • Roumanie : deux nouveaux foyers ont été confirmés le 06/05/2021 chez des équidés testés dans le cadre de la surveillance programmée, portant à 40 le nombre total de foyers confirmés en 2021. En 2020, ce dispositif national a mis en évidence 60 foyers équins répartis sur le territoire où la maladie est enzootique (source : Commission européenne ADIS au 17/05/2021). • Hongrie : un foyer a été confirmé le 31/03/2021 dans la région Fejer au centre du pays, le premier pour 2021. En 2020, trois foyers avaient été déclarés (Source: Commission européenne ADNS le 05/04/2021).

	Brucellose : un foyer de <i>Brucella abortus</i> en Italie
	<p>Fiche rédigée en collaboration avec le Laboratoire de santé animale de l'Anses (<u>LNR et laboratoire OIE / UE de référence</u>)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Espagne Un premier foyer de brucellose ovine (<i>Brucella melitensis</i>) a été confirmé le 17/05/2021 dans le sud de la province d'Aragon au sein d'un élevage mixte ovin (1 300 animaux) /caprin (99 animaux). Il s'agit d'une infection latente au sein du troupeau concerné. Toutes les mesures sanitaires de contrôle des mouvements et d'abattage ont été mises en place (source: Commission européenne ADIS le 19/05/2021). Depuis, six foyers secondaires ont été confirmés le 24/05/2021 dans des élevages ovins situés dans la même région (source : Commission européenne ADIS le 06/06/2021). Une enquête épidémiologique est en cours (source : animalhealth.es le 07/06/2021). Depuis 2013, l'Espagne a déclaré aux autorités européennes douze foyers, sur un total de 27 en Europe. La décision UE 2021/385 du 2 mars 2021, modifiant l'annexe II de la décision 93/52, reconnaît indemnes tous les départements de la France métropolitaine, y compris le département des Pyrénées-Atlantiques. Ce département a été récemment reconnu officiellement indemne car le vaccin contre l'épididymite contagieuse entre 2012 et 2017 a été utilisé chez les jeunes béliers (âgés de moins de six mois). Aucun foyer ovin n'a été rapporté en France depuis 2008. • Italie Un deuxième foyer primaire de <i>Brucella abortus</i> dans un autre élevage bovin de la région du Latium a été confirmé le 07/06 après celui du 28/05/2021, province de Rieti (source : Commission européenne ADIS le 07/06/2021). Depuis 2013, dix autres foyers ont été déclarés en Europe, dont huit en Italie, un en Espagne (2021) et un en Belgique (2013) (source : Commission européenne ADIS le 21/06/2021).

	Fièvre catarrhale ovine en Europe : pas de nouvelle déclaration cette semaine
	<p>Section rédigée en collaboration avec le LNR FCO⁶.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Italie : un nouveau foyer bovin de sérotype 4, a été confirmé le 03/06/2021 dans le sud de la Sicile dans le cadre de la surveillance des mouvements des animaux (source : Commission européenne ADIS au 14/06/2021). Cela porte à dix-sept le nombre de foyers déclarés sur le territoire italien, tous sérotypes confondus, ces trois derniers mois. • France : Le dernier foyer, bovin de sérotype 4, a été confirmé en Corse le 19/04/2021 dans le cadre du plan de surveillance à l'abattoir (source : Commission européenne ADIS au 27/04/2021). <p>La dernière fiche de suivi complète pour la saison 2020 est disponible dans le BHVSI-SA du 23/02/2021, une note détaillant le contexte de la FCO en Europe depuis 2014 est disponible sur le site de la Plateforme ESA. La carte interactive de la Plateforme ESA présente la situation épidémiologique actualisée.</p>

+	Fièvre West Nile : début de la saison avec la confirmation du premier cas humain en Espagne
----------	--

⁶ Emmanuel Breard, Corinne Sailleau, Stéphan Zientara



Un premier cas humain a été rapporté par les media espagnols dans la région de Séville, l'information a été reprise par la veille hebdomadaire de l'ECDC (source : [ECDC le 18/06/2021](#)) et atteste du début de la nouvelle saison en Europe. Aucun cas ou foyer animal n'a été confirmé à ce jour (source : Commission européenne ADIS le 21/06/2021).



Rage classique en Europe : un cas en Pologne

Section rédigée en collaboration avec le LNR rage⁷.

Nota bene : Seuls les cas de rage classique (RABV), à déclaration obligatoire auprès de la Commission Européenne, sont traités dans le BHVSI-SA. La rage des chauves-souris, diagnostiquée en 2020 dans de nombreux pays, n'est donc ni traitée ni représentée sur la carte. Sauf mention spécifique, les cas de franchissement de barrière d'espèce (virus rabiques de chauves-souris, comme par exemple EBLV ou WCBV, détectés exceptionnellement sur mammifères non-volants) ne sont pas traités non plus dans ce bulletin.

- **Pologne :** Un nouveau cas a été confirmé le 10/06/2021 sur un renard. Tous les cas ont été détectés dans le cadre de la surveillance mise en place suite à la confirmation de cas de rage chez des renards dans le même secteur. La Pologne totalise 27 cas depuis le 01/01/2021. Elle n'avait déclaré que sept cas en 2020 (Source : Commission Européenne ADIS le 07/06/2021).
- **Moldavie :** Un bovin a été confirmé le 06/08/2021 (source : Commission européenne ADIS au 14/06/2021). Au total dix-huit foyers ou cas ont été confirmés depuis le 01/01/2021. La Moldavie avait déclaré 70 cas ou foyers de rage en 2020 (source : Commission européenne ADIS au 21/02/2021).

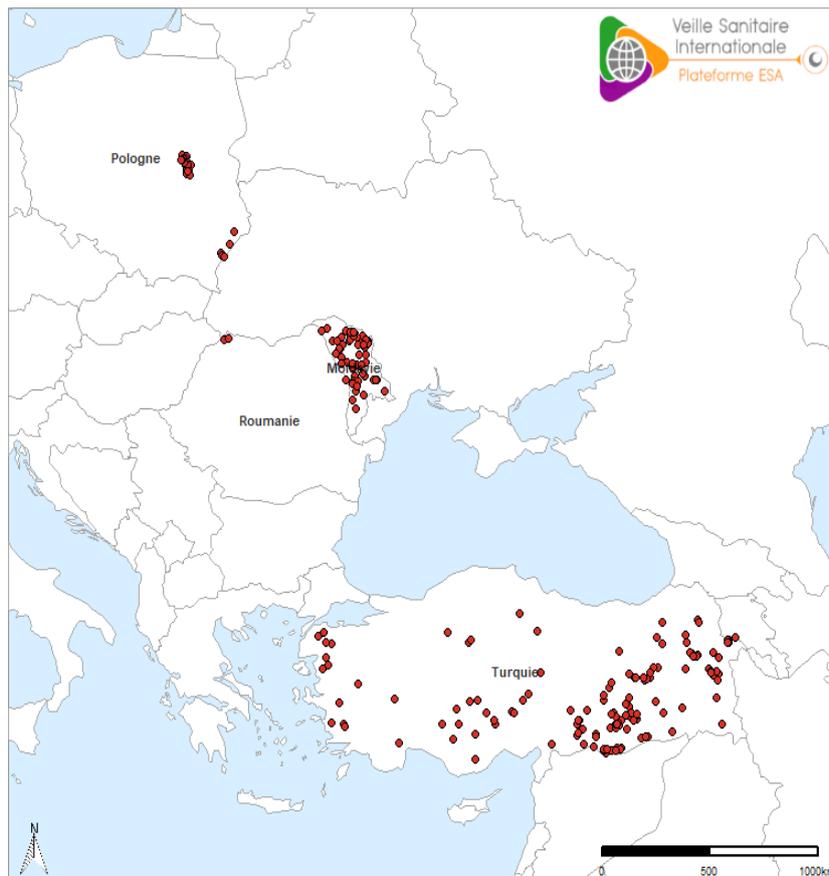


Figure. Localisation des foyers et cas de rage du 01/07/2020 au 20/06/2021 en Europe et Turquie (source : Commission européenne ADIS au 21/06/2021).

⁷ Emmanuelle Robardet, Florence Cliquet, Alexandre Servat



DANGERS SANITAIRES A ACTUALITE REDUITE



Europe de l'Est: Les données mises à disposition par la commission européenne et l'OMS-Europe montrent que dans les pays situés à l'Est des frontières de l'UE, la rage est enzootique. D'après les données ADNS, c'est le cas pour la Turquie et la Moldavie. En Ukraine et en Russie, la rage n'est pas déclarée au système ADNS. Cependant, la rage est aussi enzootique dans ces deux pays avec un nombre élevé de foyers domestiques et cas en faune sauvage (Données OMS-Europe). En Turquie, un total de 187 cas ou foyers a été notifié en 2020 (source : Commission européenne ADNS au 10/11/2020). Vingt-et-un cas de rage ont été notifiés en Turquie du 18 au 24/01/2021 (12 dans des élevages bovins et 9 chez des chiens) (source : Commission européenne ADNS au 25/01/2021).

Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d'épidémiologie en santé animale (ESA) peut être utilisé et diffusé pour tout ou partie par tout média à condition de ne pas apporter de modification au contenu et de citer la source comme suit " © <https://www.plateforme-esa.fr/> "